

UN BULLETIN UNIQUE POUR TOUS LES ÉLÈVES DU QUÉBEC

Document d'information à l'intention des parents

Un bulletin unique sera implanté dès la prochaine rentrée scolaire dans les écoles du Québec. Vous trouverez dans ce document d'information, les grandes lignes de ce bulletin ainsi que des renseignements qui vous permettront de bien suivre le progrès de votre enfant et de mieux comprendre les périodes d'évaluation tout au long de son année scolaire.

UN BULLETIN UNIQUE ET DES COMMUNICATIONS CONTINUES

- En début d'année, vous recevrez un document précisant la nature et le moment des principales évaluations. Ce document vous informera également sur les moments prévus pour les épreuves ministérielles.
- Au plus tard le 15 octobre, vous recevrez une communication écrite vous informant de la manière dont votre enfant amorce son année scolaire.
- Trois bulletins annuels, selon un modèle unique pour toutes les écoles primaires et secondaires du Québec, vous seront acheminés au cours de l'année. Un bulletin vous sera transmis à la fin de chacune des étapes, au plus tard les :
 - 20 novembre
 - 15 mars
 - 10 juillet
- Comme par le passé, d'autres communications (travaux, devoirs, tests, évaluations, portfolio, rencontres, etc.) permettront d'assurer une collaboration soutenue entre la maison et l'école.
- Des communications fréquentes entre l'école et la maison sont toujours prévues si votre enfant a des besoins particuliers.

LES CARACTÉRISTIQUES DU BULLETIN UNIQUE

Un **résultat disciplinaire**, en pourcentage, sera présenté pour chacune des matières. De plus, des résultats détaillés seront attribués dans les disciplines suivantes :

- Français, langue d'enseignement :
 - Lire
 - Écrire
 - Communiquer oralement
- Mathématique :
 - Résoudre une situation-problème
 - Utiliser un raisonnement mathématique
- Anglais, langue seconde :
 - Communiquer oralement
 - Comprendre des textes lus et entendus
 - Écrire des textes (sauf au 1^{er} cycle du primaire)
- Au secondaire, en sciences :
 - Le volet « Théorie »
 - Le volet « Pratique »

La **moyenne du groupe** sera présentée en pourcentage pour **chacune des matières**.

LES CARACTÉRISTIQUES DU BULLETIN UNIQUE (suite)

Des **commentaires** des enseignantes et enseignants seront transmis aux étapes 1 et 3. Ils porteront sur certains des apprentissages suivants : exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et savoir travailler en équipe.

Des commentaires pourront également porter sur les forces, les progrès ou les défis de votre enfant dans les matières disciplinaires.

Un **résultat final** pour l'année, transmis avec le dernier bulletin, sera calculé en tenant compte des résultats des trois étapes :

- 20 % pour les résultats de la 1^{re} étape
- 20 % pour ceux de la 2^e étape
- 60 % pour ceux de la 3^e étape

Toutefois, en 4^e et 6^e année du primaire ainsi qu'en 2^e secondaire, les épreuves ministérielles seront également prises en compte dans le résultat final. Les épreuves uniques imposées dans le contexte de la sanction des études en 4^e et 5^e secondaire seront, quant à elles, considérées à l'intérieur du relevé des apprentissages émis par le Ministère.

UNE ÉVALUATION PORTANT SUR LES CONNAISSANCES

À l'enseignement primaire et secondaire, les résultats communiqués dans le bulletin portent sur l'ensemble des apprentissages prévus au programme de chacune des matières enseignées. Ceux-ci témoignent des connaissances que votre enfant a acquises et auxquelles il doit faire appel dans ses apprentissages.

RAPPEL

Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, votre enfant doit réussir les cours obligatoires suivants :

- histoire et éducation à la citoyenneté, science, mathématique et arts, en 4^e secondaire;
- français langue d'enseignement, anglais langue seconde ainsi qu'éthique et culture religieuse ou éducation physique et à la santé, en 5^e secondaire.

Des éléments de contenu du nouveau bulletin sont disponibles sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca/bulletinNational/.